

Une chaufferie biomasse à Monplaisir début 2023

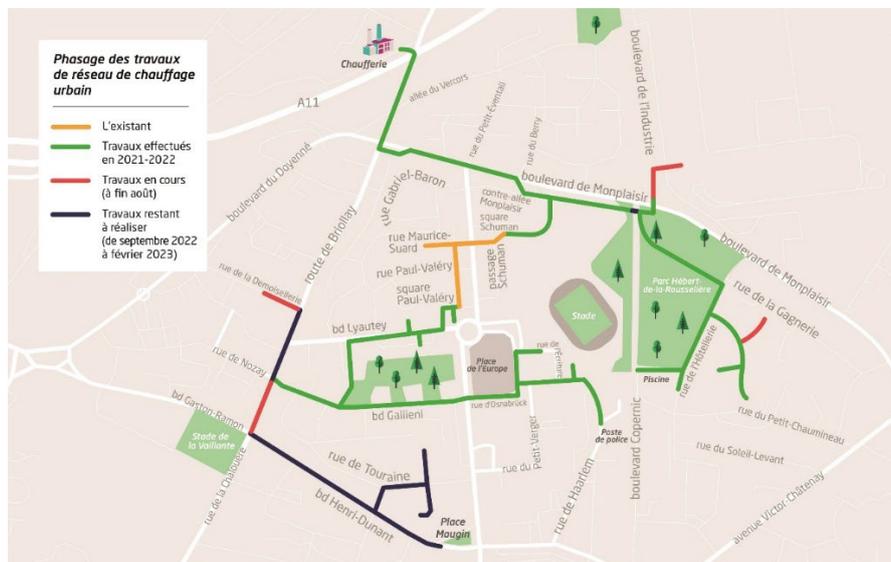
Jacques-Olivier MARTIN, vice-président en charge des réseaux de chaleur et Alima TAHIRI, adjointe au quartier Monplaisir sont venus assister ce mardi 10 septembre à la livraison d'une des chaudières de la chaufferie bois de Monplaisir. Cette chaufferie biomasse entrera en service début 2023 sur Angers. Implanté à Monplaisir, l'équipement permettra de raccorder 2 440 logements et les équipements publics du quartier.

La transition énergétique a pour but de réduire de façon importante les consommations et les émissions de gaz à effet de serre. La mise en place d'un réseau de chaleur sur le territoire s'inscrit pleinement dans la volonté d'aller vers un nouveau modèle économique et social. Ainsi, la chaufferie biomasse de Monplaisir viendra renforcer le réseau existant et va permettre de poursuivre les efforts menés depuis plusieurs années par la collectivité afin de répondre aux enjeux de sobriété énergétique et de réduction des consommations.

Une 6^e chaufferie biomasse

Après la centrale Biowatts sur La Roseaie au sud, Belle-Beille à l'ouest, les Hauts-de-Saint-Aubin au nord, le CHU au centre et Nozay à l'est, cette nouvelle chaufferie viendra compléter les équipements déjà existants fonctionnant au bois. Au premier trimestre 2023, elle entrera en service dans le quartier Monplaisir et permettra d'alimenter le futur réseau de chaleur du quartier. Les travaux de terrassement et la pose du réseau ont commencé en janvier 2022 et se poursuivront en 2023. L'infrastructure du réseau sera prête pour raccorder les bâtiments au fur et à mesure.

Ce projet est piloté la Société Publique Locale Alter Services, titulaire d'un contrat de prestations intégrées confié par la communauté urbaine Angers Loire Métropole en septembre 2020. Il s'inscrit dans la continuité du schéma directeur des réseaux de chaleur d'ALM.



Déploiement de l'infrastructure du réseau dans le quartier de Monplaisir à ce jour

La construction de la chaufferie proprement dite, qui sera implantée chemin de la Tournerie, au bord de l'A11 a commencé au printemps 2022. Cet équipement sera doté de deux chaudières fonctionnant au bois et, en appoint, de deux chaudières fonctionnant au gaz naturel. Les chaudières bois produiront 80 % de l'énergie thermique nécessaire, les 20 % restant seront produits par les chaudières gaz d'appoint. À terme, la chaufferie sera équipée de condenseurs de fumées, dispositifs visant à améliorer l'efficacité énergétique de l'ensemble.

Le bois comme principal carburant

Comme pour les autres projets de chaufferie bois, le combustible utilisé sera composé de plaquettes bocagères et forestières, ressource abondante dans la région. Ce bois, représentant 10 500 tonnes livrées chaque année, est issu de filières locales exploitées à moins de 100 kilomètres. L'utilisation de bois-énergie permet de réduire l'empreinte carbone du quartier par la réduction d'émission de CO₂ d'environ 5 000 tonnes par an.



Future chaufferie de Monplaisir - © AIA Architectes

Plus de 2 400 logements concernés

Le besoin en chaleur est de l'ordre de 25 GWh par an pour répondre à des besoins d'eau chaude sanitaire et de chauffage de locaux. Les bénéficiaires sont les bâtiments publics (école, collège/lycée, salle de sport, maison pour tous), plus de 2 440 logements collectifs (bailleurs sociaux et copropriétés privées) ainsi que l'industriel SCANIA. Tous ces bénéficiaires participeront donc à la réduction de l'empreinte carbone du territoire, tout en bénéficiant d'un prix de chaleur stabilisé, beaucoup moins sensible aux fluctuations des énergies fossiles qu'une solution plus conventionnelle.

Une spécificité du projet réside dans la rénovation thermique de certains logements, mené par le bailleur social Angers Loire Habitat. Celui-ci inclut notamment le raccordement de ces logements au réseau. Ainsi, 439 logements vont passer progressivement de chaudières gaz individuelles au réseau de chaleur via un circuit intermédiaire de distribution. Les occupants bénéficieront d'une chaleur verte au coût maîtrisé. Ce projet spécifique est financé en partie par Angers Loire Métropole et la gestion du service à ces résidents est confiée à Alter Services dans le cadre du contrat de prestations intégrées.

Calendrier et chiffres clés du projet

- Début des travaux en janvier 2022
- Mise en service chaufferie biomasse : début 2023
- Investissement de 15,3 M€ avec le soutien de l'ADEME et de l'ANRU
- Réduction de l'empreinte carbone du quartier de 5 000 tonnes par an
- 48 bâtiments
- Réseau de 11,4 kilomètres
- Deux chaudières fonctionnant au bois et, en appoint, deux chaudières au gaz naturel.
- 10 500 tonnes de bois, issu de filières locales, à moins de 100 kilomètres
- 80 % de taux d'énergie verte
- Stabilité du prix de la chaleur produite

Les réseaux de chaleur urbain sur le territoire

12 réseaux de chaleur alimentés par 1 centrale de cogénération biomasse « Biowatts », 4 chaufferies urbaine biomasse et 1 chaufferie bois communale (Écouflant) + 1 chaufferie urbaine biomasse en construction (Monplaisir avec une mise en service en janvier 2023)

71 kilomètres de réseaux déployés

276 points de livraison raccordés

226 GWh par an livrés en 2021

55 000 tonnes de CO2 évitées par an

106 M€ d'investissement réalisés depuis 2009 + 15 M€ d'investissement en cours sur Monplaisir et un programme d'investissement de 35 M€ sur le projet du grand réseau « Rive Droite d'Angers » interconnectant les réseaux Belle-Beille et Hauts de St-Aubin